

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 mars 2021

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à dix-huit heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, s'est assemblé à distance et par visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

INTENTION DE  
CANDIDATURE AU  
TITRE « VILLE AMIE  
DES  
ENFANTS 2020-  
2026 »

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD (à partir de 18h28), Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Mathias GOLDBERG, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Brigitte BERCERON, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Patrick CARROUER par Daniel GUIRAUD, Sonia ANGEL par Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Martin DOUXAMI.

ABSENTE :

Bénédicte BARBET.

SECRETAIRE : Moussou NIANG

**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021****OBJET : INTENTION DE CANDIDATURE AU TITRE « VILLE AMIE DES ENFANTS 2020- 2026 »****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

La ville souhaite poursuivre son partenariat engagé avec l'UNICEF depuis novembre 2016, et renouveler sa candidature au titre de Ville Amie des Enfants pour le mandat 2020/2026.

Pour cela, un plan municipal d'actions sera élaboré, pour passage en Commission d'attribution d'UNICEF France d'ici l'été. Ce plan d'action devra être adopté en Conseil municipal.

Ce plan reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau Ville Amie des enfants :

- Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune
- Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde

**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'intention de candidature de la ville au titre de Ville Amie des enfants pour la période 2020-2026

**ARTICLE 2 : Autorise** le Maire, ou son représentant, à remplir et signer tous documents y afférents.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour 34

Voix contre

Abstentions

NPPV

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **06 AVR. 2021**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210331-D37-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021